

# PolySeSouvient

Groupe des étudiants et diplômés de  
Polytechnique pour le contrôle des armes



www.polysesouvient.ca ❖ polysesouvient@gmail.com ❖ @polysesouvient ❖ 514-816-7818 ❖ 4529 rue Clark, no 102, Mtl, H2T 2T3

25 mai 2017

## POURQUOI LA GRC VIENT-ELLE D'APPROUVER LA VENTE DE TROIS NOUVELLES ARMES D'ASSAUT?

Malgré les nombreuses mises en garde de la GRC concernant les [risques pour la sécurité publique](#) qui résultent de la disponibilité d'armes d'assaut, malgré les récentes tragédies commises à l'aide d'armes d'assaut *légal*es ([meurtres de trois agents de la GRC à Moncton](#), [attentat lors de la soirée électorale du PQ](#), [tragédie à la Mosquée de Québec selon certains reportages médiatiques](#)) et malgré la promesse du gouvernement libéral d'« [agir pour éliminer les armes de poing et les armes d'assaut de nos rues](#) », la GRC a récemment approuvé la vente de trois nouveaux modèles d'armes d'assaut (deux qui sont qualifiées de « submachine guns » par leur fabricant respectif) selon les dires de fournisseurs canadiens et de divers amateurs d'armes à feu.

Quelle raison peut-on rationnellement invoquer pour justifier la possession privée d'armes à feu conçues pour tuer des humains? Pourquoi le gouvernement continue-t-il d'autoriser l'introduction sur le marché canadien de deux nouveaux modèles d'armes d'assaut après avoir promis réduire la disponibilité de telles armes?

Il n'y a pas si longtemps, un membre du Cabinet libéral a déclaré [qu'il n'y avait aucune raison pour permettre au Canada la possession d'armes semi-automatiques comme celle utilisée pour abattre 20 enfants au Connecticut](#) (en référence à l'[AR-15](#), un des nombreux modèles d'armes d'assaut qui sont légaux au Canada), suggérant que l'objectif devrait être « de les mettre hors circulation, et non pas de permettre leur utilisation ».



### ARMES RÉCEMMENT APPROUVÉES PAR LA GRC POUR VENTE AU CANADA :

- 1) **K&M Arms M17SC**: Selon un distributeur canadien, cette arme a été autorisée en tant qu'arme à autorisation non-restreinte.



- 2) **CZ-Scorpion EVO:** [Description anglaise en fonction de la source] La désignant comme un “**submachine gun**”, la CZ SCORPION EVO 3 S1 est décrite par son fabricant comme “a multi-purpose, lightweight personal handgun (...) The standard version is equipped with a folding shoulder stock. (...) Thanks to its lightweight and small size, the gun is suitable for concealed carry and for use in narrow spaces. The gun is supplied with polymer double-column magazines, which feature a double-column mouth and a capacity of 20 cartridges. (...) On customer request, the gun can be supplied with various accessories, such as a silencer, several types of torches with attachment clamps, laser pointers, tactical grips”. Selon un distributeur canadien, cette arme a été autorisée en tant qu’arme à autorisation restreinte

## CZ SCORPION EVO 3 S1



- Publicité d’un distributeur canadien:  
[https://www.wolverinesupplies.com/ProductDetail/CZ1SCORPIONEVOS1\\_-CZ-Scorpion-EVO-3-S1-Pistol-9mm-7--CHF-Threaded-Semi-Auto-Polymer-Frame-Black-](https://www.wolverinesupplies.com/ProductDetail/CZ1SCORPIONEVOS1_-CZ-Scorpion-EVO-3-S1-Pistol-9mm-7--CHF-Threaded-Semi-Auto-Polymer-Frame-Black-)
- Blogue qui annonce l’approbation:  
<https://thegunblog.ca/2017/04/06/cz-scorpion-evo-approved-by-rcmp-as-restricted-5-round-firearm/>  
<https://canadianfirearmsblog.ca/cz-scorpion-evo-3-s1-carbine-pistol-approved-restricted-firearms/>
- Site Web du fabricant:  
[http://www.czub.cz/en/produkty/samopaly/cz-scorpion-evo-3-s1.html?\\_\\_from\\_store=cz](http://www.czub.cz/en/produkty/samopaly/cz-scorpion-evo-3-s1.html?__from_store=cz)

- 3) **SIG Sauer MPX:** [Description anglaise en fonction de la source] D’après son fabricant, la SIG MPX “redefines the **submachine gun** category”, vantant ses “unconventional design, unmatched performance, and familiar AR handling”. (Un **distributeur SIG** ajoute: “A non-restricted version is possible in the future but only in the planning stages at this stage of the game.”) Selon un distributeur canadien, cette arme a été autorisée en tant qu’arme à autorisation restreinte.

## SIG SAUER MPX



- Publicité d’un distributeur canadien:  
[https://www.wolverinesupplies.com/ProductDetail/SIGMPX8B9KMSBR\\_-Sig-Sauer-MPX-9mm-8--PDW-Semi-Auto--Aluminum-Keymod-Handguard-Folding-Sights-Collapsible-Black-](https://www.wolverinesupplies.com/ProductDetail/SIGMPX8B9KMSBR_-Sig-Sauer-MPX-9mm-8--PDW-Semi-Auto--Aluminum-Keymod-Handguard-Folding-Sights-Collapsible-Black-)
- Blogue qui annonce l’approbation:  
<https://thegunblog.ca/2017/03/31/sig-sauer-mpx-approved-by-rcmp-as-5-round-restricted-carbine/>  
<https://canadianfirearmsblog.ca/sig-sauer-mpx-gets-approved-classified-as-restricted/>
- Site Web du fabricant:  
<https://www.sigsauer.com/store/sig-mpx-sbr.html>

## DÉFINITION D'UNE ARME D'ASSAUT

La loi canadienne définit seulement les armes « restreintes » et celles « prohibées » et, ce, selon [une série de critères](#); elle ne définit pas les « armes d'assaut ». Or, les autorités gouvernementales partout dans le monde définissent les « armes d'assaut » selon des critères spécifiques. Par exemple, selon [une définition du Bureau américain de l'Alcool, du tabac et des armes \(voir page 1\)](#), l'existence d'une des "configurations militaires" suivantes (autre que la capacité d'accepter un chargeur détachable) fait d'une arme une arme d'assaut et non une arme sportive: la capacité d'accepter un chargeur détachable, une crosse pliable, une monture pour baïonnette, une poignée de pistolet sur une arme longue (pour assurer plus de stabilité lors des tirs à succession ou « rapid fire »), un cache-flamme, un bipied, un lance-grenades et des lentilles nocturnes. Plus récemment, le tribunal d'appel des États-Unis a confirmé l'interdiction d'armes d'assaut du Maryland [telles que définies par sa loi](#): « *tous les fusils semi-automatiques qui peuvent tirer des munitions à percussion centrale, qui peuvent accepter des chargeurs détachables et qui disposent de deux ou plusieurs configurations comme un cache-flamme ou une poignée de pistolet* ».

Ainsi, même si certaines caractéristiques ou accessoires sont interdits au Canada, le simple fait qu'une arme à feu [ait la capacité de les incorporer](#) constitue en soi une « configuration militaire » qui augmente les risques pour la sécurité publique. En fait, la GRC a constaté que le [contournement des interdictions ou des restrictions sur les chargeurs et les mécanismes de tir](#) se fait assez aisément et couramment.